qui vous vient de prononcer ont votre pensée. Croyez-vous qu'il ...ne de nous en dire qu'en déposant ...projet, le Gouvernement et la Chambre ...Président M. Fallières ? Croyez-...Président M. Fallières ? Croyez-...il soit digne aussi de donner des ar-...au Conseil d'Etat ? (Applaudisse-...à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Théodore Reinach, en terminant, dé-...qu'il a libéré sa fonctionne en parlant ...il vient de le faire. (Applaudisse-...ments à droite et au centre.)

M. Chéron, rapporteur général, répond...

M. Chéron, rapporteur général, répondra au nom de la Commission du Budget, ...tamment de M. Théodore Reinach. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Caillaux soutient le projet de loi

M. Caillaux monte à la tribune.

— Il me suffira, je crois, dit-il, de montrer que l'amendement de M. Reinach ne ...pas pour lui-même. M. Reinach a voulu ...dire, en réalité, que le Parlement, après ...avoir voté le loi, s'aura rien fait du tout.

M. Reinach. — Ne me faites pas dire des absurdités !

M. Caillaux. — Je ne peux pas pourtant ...réfuter vos amendements ; mais le vôtre ...pas assez clair !

Cette qui permet donc, continue le Ministre, que les charges incombant à l'Etat, trouveront que l'amendement Reinach ne va pas assez loin et, au contraire, pour qui pensent qu'elles incombent aux Compagnies, qu'il va trop loin. Il ne peut donc contenter personne.

A qui incombent réellement les charges ? Est-ce quand 1904, on n'a pas obligé les Compagnies minières à créer des retraites ? Est-ce quand 1903, on n'a pas obligé à de nouvelles charges aux concessionnaires des mines ? Ce qui a été bon pour les mines ne saurait pas bon pour les Compagnies de chemins de fer.

Le Ministre rappelle que sous le ministère Waldeck-Rousseau, M. Baudin, ministre des Travaux publics, a obligé les Compagnies à faire de grosses dépenses dans l'intérêt des voyageurs.

M. Jules Roche. — Je demande la parole.

M. Caillaux. — Comment ? l'Etat pourrait obliger une Compagnie à prendre tel ou tel modèle de trains et il ne pourrait l'obliger à organiser des retraites ! (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Les Compagnies de chemins de fer n'ont pu comprendre la nécessité de l'unification du régime des retraites. C'est uniquement pour cela que le traitement a été supprimé. Que celui qui prétendrait que le Parlement a laissé faire, qu'il se défende l'initiative prise !

M. Théodore Reinach. — Personne ne l'a ...

M. Caillaux. — Comment alors, M. Reinach, a-t-il pu, hier, voter pour et peut-il, aujourd'hui, voter contre ? Du moment où on considérait que le devoir de l'Etat est de s'assurer que le personnel des chemins de fer jouit des retraites dans de bonnes conditions, comment peut-on lui refuser d'exiger des compagnies certaines mesures intermédiaires ?

On a dit que nous avions dépassé les mesures, et on a prononcé certaines phrases qui pourraient effrayer les petits porteurs de titres. Je sais qu'une campagne actuelle est menée activement, qui rappelle un peu la campagne qui fut menée. Ailleurs on ...dre les causes d'épargne. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Le ministre montre qu'il n'y a aucune crainte à avoir. Un rempart de millions nous protège contre le risque. Il ajoutera, dit-il, que le gouvernement ne peut laisser ...

...qui vous vient de prononcer ont ...votre pensée. Croyez-vous qu'il ...ne de nous en dire qu'en déposant ...projet, le Gouvernement et la Chambre ...Président M. Fallières ? Croyez-...il soit digne aussi de donner des ar-...au Conseil d'Etat ? (Applaudisse-...à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Théodore Reinach, en terminant, dé-...qu'il a libéré sa fonctionne en parlant ...il vient de le faire. (Applaudisse-...ments à droite et au centre.)

M. Chéron, rapporteur général, répond...

M. Chéron, rapporteur général, répondra au nom de la Commission du Budget, ...tamment de M. Théodore Reinach. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Caillaux soutient le projet de loi

M. Caillaux monte à la tribune.

— Il me suffira, je crois, dit-il, de montrer que l'amendement de M. Reinach ne ...pas pour lui-même. M. Reinach a voulu ...dire, en réalité, que le Parlement, après ...avoir voté le loi, s'aura rien fait du tout.

M. Reinach. — Ne me faites pas dire des absurdités !

M. Caillaux. — Je ne peux pas pourtant réfuter vos amendements ; mais le vôtre ...pas assez clair !

Cette qui permet donc, continue le Ministre, que les charges incombant à l'Etat, trouveront que l'amendement Reinach ne va pas assez loin et, au contraire, pour qui pensent qu'elles incombent aux Compagnies, qu'il va trop loin. Il ne peut donc contenter personne.

A qui incombent réellement les charges ? Est-ce quand 1904, on n'a pas obligé les Compagnies minières à créer des retraites ? Est-ce quand 1903, on n'a pas obligé à de nouvelles charges aux concessionnaires des mines ? Ce qui a été bon pour les mines ne saurait pas bon pour les Compagnies de chemins de fer.

Le Ministre rappelle que sous le ministère Waldeck-Rousseau, M. Baudin, ministre des Travaux publics, a obligé les Compagnies à faire de grosses dépenses dans l'intérêt des voyageurs.

M. Jules Roche. — Je demande la parole.

M. Caillaux. — Comment ? l'Etat pourrait obliger une Compagnie à prendre tel ou tel modèle de trains et il ne pourrait l'obliger à organiser des retraites ! (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Les Compagnies de chemins de fer n'ont pu comprendre la nécessité de l'unification du régime des retraites. C'est uniquement pour cela que le traitement a été supprimé. Que celui qui prétendrait que le Parlement a laissé faire, qu'il se défende l'initiative prise !

M. Théodore Reinach. — Personne ne l'a ...

M. Caillaux. — Comment alors, M. Reinach, a-t-il pu, hier, voter pour et peut-il, aujourd'hui, voter contre ? Du moment où on considérait que le devoir de l'Etat est de s'assurer que le personnel des chemins de fer jouit des retraites dans de bonnes conditions, comment peut-on lui refuser d'exiger des compagnies certaines mesures intermédiaires ?

On a dit que nous avions dépassé les mesures, et on a prononcé certaines phrases qui pourraient effrayer les petits porteurs de titres. Je sais qu'une campagne actuelle est menée activement, qui rappelle un peu la campagne qui fut menée. Ailleurs on ...dre les causes d'épargne. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Le ministre montre qu'il n'y a aucune crainte à avoir. Un rempart de millions nous protège contre le risque. J'ajouterai, dit-il, que le gouvernement ne peut laisser ...

...ment ? Croyez-vous qu'il ...ne de nous en dire qu'en déposant ...projet, le Gouvernement et la Chambre ...Président M. Fallières ? Croyez-...il soit digne aussi de donner des ar-...au Conseil d'Etat ? (Applaudisse-...à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Théodore Reinach, en terminant, dé-...qu'il a libéré sa fonctionne en parlant ...il vient de le faire. (Applaudisse-...ments à droite et au centre.)

M. Chéron, rapporteur général, répondra au nom de la Commission du Budget, ...tamment de M. Théodore Reinach. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Caillaux soutient le projet de loi

M. Caillaux monte à la tribune.

— Il me suffira, je crois, dit-il, de montrer que l'amendement de M. Reinach ne ...pas pour lui-même. M. Reinach a voulu ...dire, en réalité, que le Parlement, après ...avoir voté le loi, s'aura rien fait du tout.

M. Reinach. — Ne me faites pas dire des absurdités !

M. Caillaux. — Je ne peux pas pourtant réfuter vos amendements ; mais le vôtre ...pas assez clair !

Cette qui permet donc, continue le Ministre, que les charges incombant à l'Etat, trouveront que l'amendement Reinach ne va pas assez loin et, au contraire, pour qui pensent qu'elles incombent aux Compagnies, qu'il va trop loin. Il ne peut donc contenter personne.

A qui incombent réellement les charges ? Est-ce quand 1904, on n'a pas obligé les Compagnies minières à créer des retraites ? Est-ce quand 1903, on n'a pas obligé à de nouvelles charges aux concessionnaires des mines ? Ce qui a été bon pour les mines ne saurait pas bon pour les Compagnies de chemins de fer.

Le Ministre rappelle que sous le ministère Waldeck-Rousseau, M. Baudin, ministre des Travaux publics, a obligé les Compagnies à faire de grosses dépenses dans l'intérêt des voyageurs.

M. Jules Roche. — Je demande la parole.

M. Caillaux. — Comment ? l'Etat pourrait obliger une Compagnie à prendre tel ou tel modèle de trains et il ne pourrait l'obliger à organiser des retraites ! (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Les Compagnies de chemins de fer n'ont pu comprendre la nécessité de l'unification du régime des retraites. C'est uniquement pour cela que le traitement a été supprimé. Que celui qui prétendrait que le Parlement a laissé faire, qu'il se défende l'initiative prise !

M. Théodore Reinach. — Personne ne l'a ...

M. Caillaux. — Comment alors, M. Reinach, a-t-il pu, hier, voter pour et peut-il, aujourd'hui, voter contre ? Du moment où on considérait que le devoir de l'Etat est de s'assurer que le personnel des chemins de fer jouit des retraites dans de bonnes conditions, comment peut-on lui refuser d'exiger des compagnies certaines mesures intermédiaires ?

On a dit que nous avions dépassé les mesures, et on a prononcé certaines phrases qui pourraient effrayer les petits porteurs de titres. Je sais qu'une campagne actuelle est menée activement, qui rappelle un peu la campagne qui fut menée. Ailleurs on ...dre les causes d'épargne. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Le ministre montre qu'il n'y a aucune crainte à avoir. Un rempart de millions nous protège contre le risque. J'ajouterai, dit-il, que le gouvernement ne peut laisser ...

Intervention de M. Jules Roche

M. Jules Roche monte à la tribune.

Il discute les arguments de M. Caillaux. Il ne pense pas que le fait d'avoir voté le principe des retraites entraîne l'obligation de voter aujourd'hui le projet de loi proposé. C'est un devoir pour l'Etat de ne pas laisser en péril les obligations de ses créanciers. Est-il possible d'admettre que la garantie d'intérêts disparaisse ? Peut-on, sans engager la responsabilité de l'Etat, présenter des lois comme la loi sur la rétroactivité des retraites ? Non, car l'engagement que l'on veut faire prendre aux compagnies est un engagement extra-contractuel.

D'ailleurs, continue l'orateur, les compagnies avec lesquelles on régrève, sont dans des conditions absolument différentes.

M. Jules Roche continue en étudiant le mécanisme financier des compagnies. Puis il critique le texte du projet de loi.

— A l'heure où nous sommes, dit-il, il faut faire des lois qui ne prêtent le flanc à aucune critique. L'Etat se doit pas oublier qu'il est patron. Est-ce que les autres ouvriers ne peut pas lui demander d'appliquer le principe sacro-saint de l'uniformité ? Il est impossible de ne pas redouter les tendances qui se préparent.

M. Jules Roche rappelle ensuite à M. Caillaux cette phrase qu'il écrivit autrefois dans un rapport, où il constatait que les charges d'Etat allaient toujours en augmentant :

« Mais on ne peut changer le courant des choses qu'à la condition de changer la politique générale. »

M. Caillaux. — Nous étions au lendemain d'événements graves, quand j'ai écrit cette phrase. Nous étions sérieux par les dépenses navales et militaires. C'est à cette politique là que j'ai voulu faire. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Roche fait appel en terminant à l'immense majorité de la Chambre.

L'amendement Reinach repoussé

L'amendement de M. Théodore Reinach est mis aux voix.

Cet amendement, repoussé par le gouvernement et la commission du budget, est repoussé par la Chambre par 309 voix contre 142.

M. Sibille développe un amendement tendant à autoriser l'administration des chemins de fer de l'Etat et les compagnies de chemins de fer à établir des prélèvements de tarifs pour se procurer les fonds nécessaires à l'exécution de la loi.

Les sociétés ne pourront être admises qu'après enquête approfondie du ministre des travaux publics.

Le relèvement ne portera pas sur les tarifs spéciaux, mais seulement sur les tarifs généraux.

M. Dumont combat l'amendement Sibille. Les mêmes personnes qui ont subi les retraites ouvrières doivent en subir les dispositions complémentaires. La loi de la rétroactivité ne peut avoir aucune influence financière.

Il est désirable que les tarifs soient révisés, mais c'est le problème de demain ; ce n'est pas celui d'aujourd'hui. Le gouvernement ne doit tenir compte que de l'intérêt du public, de l'intérêt des ouvriers et de celui des obligataires. Les intérêts légitimes ne seront pas lésés. Il est équitable que les compagnies supportent, avec leurs recettes actuelles, les conséquences de la loi actuelle. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

M. Sibille retire son amendement, mais il est persuadé qu'il sera repris un jour par M. Caillaux lui-même.

M. Jules Delahaye dépose un amendement tendant à ce que les billets gratuits pour les députés et sénateurs soient supprimés, sauf pour se rendre de Paris à leur circonscription.

M. Dumont demande à la Chambre de faire un geste de dignité nécessaire en repoussant l'amendement de M. Delahaye, lequel est repoussé par 397 voix contre 121.

Après un échange d'observations entre MM Caillaux, Albert Thomas et Jules Roche, la 4e paragraphe du projet est supprimé, M. Caillaux n'y laissant pas d'opposition.

Les articles 2, 3 et 4 sont votés à mains levées.

M. Caillaux affirme une fois de plus à M. Reinach que toutes les actions des chemins de fer sont traitées sur le même pied.

Vote de la loi

L'ensemble de la loi est voté par 191 voix contre 37.

Le projet de résolution de M. Castelin sur la retraite des ouvriers des Compagnies secondaires est renvoyé à la Commission des travaux publics.

Sur la demande de M. Cochery, président de la Commission du budget, appuyée par M. Dumont, ministre des Travaux publics, la Chambre décide de siéger mercredi matin.

La séance est levée à 7 heures 20 et renvoyée à demain matin.

L'enseignement supérieur EN FRANCE

Le ministère de l'Instruction publique publie la statistique des élèves qui suivaient les cours des facultés et écoles d'enseignement supérieur en commencement de cette année.

Le nombre de ces étudiants qui n'était que de 6.000 en 1875 est passé à 41.190, dont 17.292 pour le droit, 6.095 pour les sciences, 6.237 pour les lettres.

Les Facultés les plus prospères sont celles de Paris (droit 7.571 médecine 4.138, sciences 1675, lettres 2.969, pharmacie 685), de Lyon (3.091 étudiants), Toulouse (2.861), Bordeaux (2.620) et Montpellier (2.028).

Sur ces 41.190 étudiants, on compte près de 4000 femmes.

Enfin, il faut encore signaler que le nombre des étrangers n'est maintenu à 4.380 dont 1.773 femmes. Les Facultés que ces étudiants fréquentent de préférence sont, indépendamment de Paris, celles de Grenoble et Nancy, pour les lettres, Nancy et Toulouse pour les sciences, Montpellier pour la médecine ; Lyon pour le droit.

A Paris 858 d'entre eux suivent les cours de droit, dont 185 roumains, 193 ottomans, 213 russes, 128 égyptiens. Ils sont 864 à la Faculté de médecine, dont 51 roumains, 68 ottomans, 586 russes, 429 à la Faculté des sciences, dont 256 russes, 1106 à la Faculté des lettres, dont 83 anglais, 152 allemands, 73 autrichiens, 493 russes, 64 canadiens et 54 ottomans.

L'Agitation dans l'Aube

Faut-il voir dans les manifestations d'hier la révélation expressive des sentiments des viticulteurs de l'Aube ?

Faut-il prendre à la lettre les menaces proférées en paroles ou par pancartes ? Les intéressés sont du entièrement unies ou prévoient-ils sur-mêmes qu'une transaction est possible entre eux et les négociants de la Marne, leurs frères ennemis ?

Un collaborateur du « Temps » s'est livré à ce sujet à une enquête dont il donne ainsi que suit le résultat :

Au premier abord, il semble que les vignerons, pris isolément, ne renoncerait pas à une transaction, bien qu'ils aient la tête très montée.

— Nous ne reculerons pas, même devant la mitraille !

C'est le premier mot qui m'accueille lorsque j'arrive à Arcenillère ; et c'est ainsi que prononce est un de ceux qui hier jetaient les feuilles d'impôt de leur commune dans le feu devant la mairie de Bar-sur-Aube.

Il ajoute qu'il le fit sans hésitation, et même avec une véritable allégresse.

Celui qui me parle n'est pas le premier venu ; c'est un notable de la commune ; il est adjoint au maire, républicain, point révolutionnaire. Il dit assez tristement : « C'est tout de même malheureux qu'on soit obligé de recourir à cela pour obtenir son droit. »

— Mais où ne cédera pas, continue énergiquement une femme de la famille.

— Vous ne céderez pas ? objecte-je. Mais enfin quel est le minimum de ce que vous demandez ?

— Voilà, répliqua un vigneron ; nous voulons rester de la Champagne. Qu'on laisse, si l'on veut, une différence entre le champagne « vin de la Marne » et le champagne « vin de l'Aube » : c'est tout ce qu'à la rigueur nous pourrons admettre.

« On nous a trompés au début de la délimitation en nous disant : « Ne vous inquiétez pas. Rien n'empêchera vos vins d'entrer dans la Marne ! »

Là-dessus, nous nous sommes endormis tranquillement. Mais quel cruel réveil ?

— Qu'avez-vous l'intention de faire si vous n'obtenez pas satisfaction ? demandai-je.

— Tout est possible, si nous reconnaissons définitivement que le gouvernement est mal disposé à notre égard.

Hier, un de mes collègues me disait : « Vous voulez que j'aille encore manifester ! Pourquoi donc, si on ne marque pas notre passage ? »

Eh bien, c'est l'opinion unanime. Les esprits sont exaspérés. On veut « marquer » son passage.

Pourtant nous ne sommes pas des saboteurs.

Mais pour que l'apaisement se fasse, il nous faut plus qu'une promesse : une quasi-certitude.

J'ai trouvé le même état d'esprit chez le maire de Colombey-le-Sec, qui, tout d'abord, m'a dépeint en termes saisissants la misère de ses compatriotes.

— Quand le phylloxera dévasta notre vignoble, on nous engagea à replanter en bons plants. Nous avons faits d'énormes sacrifices pour rester à la hauteur de la réputation de la Champagne.

Et, quand tout notre avoir y est passé, on nous ferme les marchés en nous disant : « Vous, Champenois ? Jamais ! »

Que ferons-nous de nos vies si nous ne pouvons en faire du champagne comme hier ? Allez le demander aux commerçants d'Epernay ou de Reims !

— Mais, demandai-je au maire, ne voyez-vous donc pas une issue à la situation ?

— Ecoutez. Nous ne sommes pas des individus qui voulons ravir le droit des autres. Nous voulons simplement le droit de mettre sur nos voisins le mot « Champagne » avec au-dessus, s'il le veut, le lieu d'origine.

Qu'est-ce que les vignerons de la Marne ont à craindre de nous ?

Les commerçants de la Marne ne sont-ils pas venus de tout temps chercher nos vins pour les vendre ensuite sous le nom général de « Champagne » ?

Est-ce qu'une confusion est possible entre les crus de la Marne et ceux de l'Aube ?

D'ailleurs, elle ne pourrait se produire, puisque nous ajouterions la mention « Bar-sur-Aube ».

— Et, insistai-je, si vous n'obtenez pas cela ?

— Alors je ne réponds de rien. Nous avons déjà toutes les peines du monde à retenir nos amis.

Ils nous disent : « Il nous faut laisser taper dans le tas ! » La vérité, c'est que le couvercle de la marmite est déjà levé, prêt à sauter.

Il nous faut avant un mois obtenir quelque chose, sans quoi cela tournera mal. Je vous le dis. »

J'ai recueilli la même impression dans plusieurs autres communes, au cours de mon excursion matinale.

Les employés de préfecture

La Commission chargée de préparer un projet de règlement d'administration publique et un projet de loi relatifs au personnel des bureaux des préfectures et des sous-préfectures, instituée par arrêté du 21 février 1911, a tenu hier matin sa première séance.

Elle a décidé de procéder, sans délai à l'élaboration d'avant-projets qui seront soumis aux conseils généraux, aux préfets et aux employés des préfectures et des sous-préfectures. Lorsqu'ils seront saisis des observations formulées par les collectivités ou autorités consultées, elle établira les projets définitivement à soumettre soit au Parlement, soit au Conseil d'Etat.

La Commission pense que les assemblées départementales pourront dès maintenant ou questions pour la session d'avril.

Pour aller au pays de Mlle Beulemans

Samedi après-midi, deux jeunes gens paraissent âgés d'une quinzaine d'années, se présentaient au guichet de distribution des billets des grandes lignes à la gare Saint-Lazare. L'un d'eux, le plus petit, demande :

— A quelle heure l'express pour Rouen ?

— A 5 h. 15, lui fut-il répondu.

— Tenez, voilà un billet de cent francs. Donnez-moi deux troisièmes pour Rouen, dit alors le jeune voyageur.

La buraliste délivra les deux billets et les jeunes gens s'éclipsèrent.

Les allures des deux amis, dit le *Matin*, qui publie cette information, n'avaient pas été toutefois sans éveiller l'attention de la buraliste qui trouva singulier de voir des jeunes gens, modestement vêtus, en possession d'un billet de cent francs sans bagages et venant plusieurs heures à l'avance se munir de billets. Elle fit part de ses doutes à M. Leroy, commissaire spécial de la gare, qui décida d'organiser une surveillance.

Au moment du départ de l'express de Rouen, les deux jeunes voyageurs furent arrêtés. L'un, Paul Mercadier, âgé de dix-sept ans, demeurant en garni, 22, passage Doudeauville, était porteur de 96 francs. Son compagnon, Louis Mécambridge, 15 ans, employé, logeant en hôtel, 1, passage de la Goutte-d'Or, avait 1.132 fr. 50 sur lui. Habilement interrogés sur la provenance de cette petite fortune, ils avouèrent l'avoir volée. Mercadier, avec une certaine crânerie, fit le récit suivant :

— Mécambridge et moi nvions depuis longtemps l'idée d'aller à Bruxelles ; mais il nous fallait de l'argent. Comme je travaille en qualité de garçon de courses chez M. Lucien Willard, fabricant de plumes, passage Violet, je résolus de voler mon patron. Il fut décidé que Mécambridge, qui ne travaille pas, appellerait personnellement la caissière au téléphone et que je profiterais de l'absence momentanée de celle-ci pour puiser dans la caisse.

« Samedi, à deux heures, comme c'était entendu, Mécambridge téléphona d'un café à la caissière, sous prétexte de lui donner des nouvelles d'une parente de Neuilly. La caissière s'étant rendu à l'appareil, je me trouvai seul dans le bureau ; j'en profitai pour m'emparer d'une liasse de billets de banque. Puis je pris la fuite.

« J'avais volé 1.500 francs, que je remis à mon complice. Montant dans un taxi-auto, nous nous rendîmes 22, passage Doudeauville, où habitent ma sœur et son ami, et je leur donnai 200 francs. Puis nous décidâmes de quitter Paris. Après avoir pris nos billets à la gare Saint-Lazare, nous nous sommes rendus dans un restaurant de la rue de Rome. Nous avons déjeuné, offert le champagne au patron et au personnel, et remis cinq francs de pourboire au garçon. »

M. Willard, entendu, a déclaré que sa caisse avait été soulagée de 1.500 francs, dans les conditions relatées par Mercadier.

M. Leroy a envoyé les agents à nos appels, ainsi que Pauline Mercadier, 25 ans, sœur de l'un d'eux, et Alexandre Cauderon, 25 ans, terrassier, ami de cette dernière, tous deux convaincus de complicité de vol par recel.

Les caisses régionales DES RETRAITES

M. Paul-Boncour, ministre du Travail, a reçu, au cours de la matinée d'hier, tous les inspecteurs divisionnaires du travail relevant de son département, et s'est entretenu avec eux des diverses questions soulevées par l'application des lois sociales dans leurs circonscriptions respectives.

Il leur a également fait part de son intention de tenter dans chacune de leurs circonscriptions une des caisses régionales de retraites prescrites par la loi du 5 avril 1910 et qui doivent être administrées par des délégués élus des ouvriers et des patrons.

Il les a invités à apporter tout leur concours à l'organisation de ces caisses, et d'une façon générale, à l'application de la loi des retraites.

CHRONIQUE

CLASSEMENT

Un de nos confrères se propose de demander à ses lecteurs quel est le plus beau roman français, — et quel est le *plus chef-d'œuvre*. C'est une idée qui ne manquera pas d'avoir du succès. Nous aimons à classer nos admirations, et les plus merveilleux écrivains restent pour nous des « élèves » à qui il nous amuse de décerner des prix. Je sais un brave professeur de la Sorbonne, la meilleure pâte d'homme, au demeurant, qui ne se tient pas de joie quand il dit à ses étudiants : « Nous pouvons donc, messieurs donner 18 sur 20 à Corneille, et 18 3/4 à Racine ! »

Oui. Les réponses seront nombreuses. Mais l'obscure en vérité, ceux qui sauront faire de plus redoutable ! La roman irrégulier, alors même que vous ne le prendriez qu'à partir de la Révolution, — hélas, vous négligeriez la *Princesse de Clèves*, *Manon Lescaut*, la *Nouvelle Héloïse*... — mais c'est une chinoisesque galerie de chefs-d'œuvre ! Se peut-il, et vous avez seulement lu les *préjugeurs* que vous pensiez vous décider ?

Irez-vous, sous prétexte qu'ils ont vieilli, sacrifier *Obermann* et *Adolphe* à quelque roman plus jeune, dont les pièces n'apparaissent pas encore, mais se préparent plus sombreuses, peut-être ? Au moment de prononcer votre préférence pour un pervenin délicat et concis, Stendhal ou Mérimée ne rougirez-vous pas de marquer du dédain pour *N.-D. de Paris* ou les *Misérables*, pour le *Père Goriot* ou même ces extraordinaires *Trois Mousquetaires* qui remontent peu à peu, dans l'estime des lettrés ?

Si, vous êtes amoureux de la force éclatante, de l'analyse nette et virile de Flaubert, bravo ! Mais en désignant *Salammbô* ou *Mme Bovary*, vous accorderez l'espère une pensée, un regret à la *Mare au Diable* et à la *Petite Fadette*, et vous trouverez cruel votre verdict ! Faudra-t-il, sous *Dominique*, plus et parfait, laisser tomber le débondant *Fromentin* ou le puissant *Assommoir* ? Oserez-vous décider entre Daudet et Maupassant ? Essayez, pour voir ! Une bataille à « qui l'aura » entre *Jack* et *Une Vie*, entre les *Lettres de mon Moulin* et les *Dimanches d'un Bourgeois de Paris*, entre *Sapho* et *Bel-Ami* ! Un duel serait-il plus admissible entre les Goncourt et Huysmans ? Huysmans, dont on prononce trop rarement le nom, et qui devrait *En Roule*, œuvre unique dans toutes les littératures ! Pour ma part, je ne saurais y parvenir j'adore *Dhéa*, et je trouverais à l'idée de lui livrer *Aphrodite*...

N'est-il pas vrai qu'un livre aussi par ce qu'il y met, selon l'heure, selon le tour de son esprit, celui qui lit ? A. France l'affirme. Il s'y connaît. Et si, à certaines minutes, la *Rôtisserie de la Reine Pédauque* vous semble le plus exquis bréviaire du scepticisme, l'auteur ne se trahe pas lorsqu'en avoue qu'à certaines autres la même *Rôtisserie* irrite et déçoit.

Il faut un dogmatisme singulier pour préférer la supériorité du *Disciple* sur le *Scorpion* ou le *Calvaire*. Un dogmatisme bien enviable. Les esprits indécis sont malheureux... Ou plutôt non ! Ils prennent leur joie partout, ils découvrent sans cesse de nouvelles raisons d'admirer, inaugurant chaque jour un culte nouveau : « Avez-vous lu Baruch ? »

Le résultat du referendum sera très intéressant. Il servira à juger la masse des lecteurs. Les œuvres. — que non pas ! Quant au *plus chef-d'œuvre*... Ah ! les jeunes iconoclastes vont s'en donner ! Œuvre d'assassinat, direi-je. Sans doute. Mais que de vilaines impiétés seront commises !

F. Robert-Kemp.

CONTES POUR TOUS

LE PIGEON

Je vous ai promis une histoire, fit l'aïeul en assujettissant ses besicles. Je vais vous la conter.

Avant tout, regardez ce petit pigeon gaillard, qui commence à perdre ses plumes. Peut-être ne l'avez-vous jamais remarqué ?

Il n'est pas d'une espèce rare, et pourtant, lui qui est, je ne le donnerai pour rien au monde.

Souvent des objets infimes deviennent presque des reliques. L'histoire de ce pigeon que je vais vous narrer est en même temps la mienne, et, mon Dieu, un peu le commencement de la vôtre, mes chers enfants.

J'étais tout jeune, à l'époque. Je venais de réussir mon premier examen de droit.

Devant la perspective de plusieurs semaines de congé, j'avais résolu de les passer auprès d'une vieille parente habitant le Puy-de-Dôme.

Comme elle recevait peu, la vie n'était pas gaie dans sa maison, je vous l'assure.

Aussi, la laissai-je à ses travaux de vieille propreté et soigneuse, pour courir la campagne à la poursuite d'innocentes perdrix.

J'étrennais mon fusil ! J'avais en poche mon premier permis de chasse.

Inutile de vous dire que je m'étais adonné à ce sport avec passion.

Pour mes débuts, je m'étais pas été heureux, mais, à force de pratique, je finis par tirer d'une façon passable, et ma bonne parente récompensait mon adresse par de délicieux rôtis.

Un matin je partis dès l'aube.

Il faisait déjà chaud, je sentais qu'une journée torride se préparait ; je chassé pour la matinée s'annonçait mal.

A peine quelques lapins s'élançaient-ils des tourés pour disparaître dans la brousse, sans me laisser le temps de les ajuster.

Je me faisaient apercevoir de loin le bout de leur petite queue blanche, semblant me dire : « Oui, mon bonhomme, plus tard ; tu feras bien de repasser un autre jour.

Au bout d'une demi-heure, fatigué, je m'assis au pied d'un arbre, tout en restant aux aguets.

J'avais le feu sacré, et je m'allais toujours à voir sortir du bois une biche, un sanglier, voire un tigre ou un rhinocéros !

Que sais-je, je rêvais l'impossible.

Soudain, je tressaillis.

Je venais d'entendre un cri, puis un appel de secours.

D'un bond, je m'élançais dans la direction d'où partait la voix.

Après une course prolongée parmi les ronces si les fougères, j'arrivais à la lisière du bois.

Là, je vis un vieillard agenouillé, le front penché sur le visage d'une jeune fille dont le teint livide dénotait une vive souffrance.

L'homme, le père sans doute, me fit signe d'approcher ; il me montra l'enfant qui gagnait la jambe de la jeune fille, puis le corps d'une vipère, qui, la tête écrasée, se tordait à quelques pas de là, dans les dernières convulsions.

Je compris tout, mais que faire ?

Je n'avais sur moi que mon fusil, mes cartouches et mon carnier vide.

Rien d'utile en la circonstance.

Ma maudissais mon imprévoyance, car pareille chose eût pu m'arriver ; mais le temps n'était pas aux réflexions, il fallait agir.

— Rentrons, me dit le père en hochant la tête, si vous voulez bien m'aider à porter ma pauvre Jeanne jusqu'à la maison, je ferai prévenir aussitôt le médecin. Et dire que je n'ai que cette enfant-là. Je savais bien qu'un jour de devais la perdre, mais pas de cette façon-là ; quelque géant homme me l'aurait enlevée, c'est vrai, mais je se-

S'il s'était approché, pourtant, voici ce qu'il aurait entendu :

— Non... non, je vous en prie, monsieur Jean... ne vous occupez plus de moi, en rien !... Si loyale que soit votre amitié, elle peut me faire encore beaucoup de mal...

— Mais c'est bien la meilleure preuve au contraire, que nous n'avons rien à nous reprocher, que je demeure toujours auprès de vous, puisque ce que votre Charles vous revienne !

— J'ai eu tort de vous écouter... c'est cela qui a tout mon malheur. Je ne veux plus prêter à la calomnie, je mensongère qu'elle soit...Ne me forcez plus à vous répéter que j'entends demeurer seule... seule.. absolument seule !...

Et elle lui échappait résolument, tandis que Charles murmurait :

— Elle se dérobe en public... elle a peur qu'on ne la voie. Mais elle le reçoit en cachette. Et elle osait protester encore de son amour, dans ses lettres !... Et c'est pour « ça », pour cette fille à demi perdue, que j'ai résisté au désir de mon père !... que j'allais peut-être gâcher mon avenir !...

Il se glissa sournoisement dans la maison, s'assura que la concierge ne le voyait pas tandis qu'il gagnait l'escalier, eut la chance de ne rencontrer personne qui pût aviser Léontine ; et il pénétrait doucement dans ce petit logis, où il avait été si aimé, si choyé, où il n'apportait plus aujourd'hui que des pensées de fureur, de vengeance.

Il constata l'absence de l'enfant, seconda le berceau vide, sans remarquer ce détail, pourtant si touchant, qu'il était tout prêt, avec des draps propres, un coquet petit oreiller, comme si, d'une minute à l'autre, l'enfant allait y être rapportée.

— Pas même capable de garder sa fille ! s'écria-t-il.

Car il ne pouvait plus douter. Et, des

qu'il entendait la clé dans la serrure, il se dressait, si terrible, le regard si méchant, à l'entrée de la chambre que Léontine, après un élan de ses bras, après une pauvre seconde de joie, demeurait comme clouée au parquet, et courbait la tête devant le premier reproche de son ami :

— Petite malheureuse !

Puis, le regard à terre, joignant les mains, elle s'avançait lâchement, balbutiait :

— Mais... maintenant que tu es là... tu vas pouvoir diriger les recherches. Il n'est pas possible qu'on ne la retrouve pas, ma pauvre chérie...Ce serait trop injuste qu'un tel chagrin me soit infligé, pour l'avoir quitté quelques instants... car je te jure bien que j'étais toute à elle... que je ne m'occupais que d'elle !... Ta dois bien se penser, puisque j'avais résisté à ton désir de la remettre soit en nourrice, soit dans quelque orphelinat... C'était tout pour moi, ce petit être, puisque toi... tu avais déjà commencé de le séparer de moi...

— Et qu'en sais-tu ?... répliqua-t-il superbement ; prétends-tu connaître l'étendue de l'affection que j'avais pour toi ?... toi qui n'a même pas pu respecter notre amour pendant trois mois !... A peine avais-je disparu que tu tombais dans les bras de Jean de Listrac, en admettant que vous ne m'eussiez pas déjà trahi !

(*A suivre.*)

BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, rue Nationale, Lille

Feuilleton du 21 Mars N° 26

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

Charles avait bien la certitude, à présent, que son père n'était pour rien dans ce coup, pour ainsi dire ; car, avec son besoin habituel de s'étourdir devant ses hommes, de s'imposer son fils, M. Leregrattier n'aurait pas pu résister au plaisir de pouvoir une fois de plus combler il avait raison en toutes choses ! — Ce devait être simplement d'un ami, d'un camarade, ou de quelque voisine curieuse, que les étaient venus la méchanceté, le plaisir lâche anonyme, lui dévoilant « ce qu'en s'amusait publiquement en son absence et, qu'après avoir été un modèle de seule pendant les premières semaines, on s'était brusquement décidé à en user de ce dont abandon, puisque ce se prolongeait... ».

Cet un moment même où il arrivait à Madrid que Charles avait trouvé cette lettre à la poste restante, en même temps que la correspondance de son père ; et il avait immédiatement accusé celui-ci, en disant d'abord que lui seul pouvait être assez amoureusement renseigné sur l'itinéraire et l'horaire de son voyage. Mais il en avait avisé aussi ... de Listrac et Philippe Gaubert... qui ... en ... d'autant ...

...des... à la brasserie... dans leur hôtel... à leur pension... Donc, c'est du quartier Latin, assurément, qu'était partie l'odieuse dénonciation.

Et le tendemain, quelque chose de plus abominable encore lui était parvenu — cette coupure de journal où, sans la nommer, on rapportait qu'une jeune mère, « ayant abandonné son enfant aux soins d'une inférieure, au Luxembourg, tandis qu'elle allait au théâtre de l'Odéon, l'enfant avait été volé en son absence... Et malgré les recherches de la police, on n'en avait plus la moindre nouvelles... ». C'est cela, par-dessus tout, qui avait précipité son retour : car il s'était découvert, soudain, une tendresse profonde pour ce petit être, qu'il avait à peine vu quatre ou cinq jours depuis sa naissance. Il lui fallait un beau sentiment, comme à presque tous les humains, pour se colorer à lui-même sa colère, sa jalousie, son besoin de faire du mal... puisque tant de mal lui était fait, à lui !

— Mais qu'as-tu donc, mon pauvre petit ? murmurait madame Leregrattier, le voyant de nouveau tout bouleversé, parce que la jalousie se remettait à le tenaillier.

Il s'écarta de sa mère, en prononçant sèchement :

— Rien... rien, je t'assure... Est-ce que je ne puis avoir l'air fatigué, après un si long voyage !

Cependant, il ne tenait pas en place... la moindre parole de sa pauvre mère lui était insupportable...

Et, sous prétexte d'aller embrasser son père un peu plus tôt, il quitta brusquement la maison.

***

Pourtant, quand il arriva devant l'immeuble, où se trouv